Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 060-216004341-20220302-DELIB15_2022-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser la cotisation 2022 à l'Union des Maires de l'Oise.

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :
Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LACROIX, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT (installé après le point n°1), Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :
Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé donne pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Madame BÉRAULT, absente excusée donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Madame DHÉDIN, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LOUIS.
Monsieur LAMAAIZI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur COSSON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur CORTÈS, absent.

Madame Colette LACROIX est désignée secrétaire de séance.

Publié le : 06/01/2026 10:34 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/47254

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
Reçu en préfecture le 04/03/2022
Affiché le
ID : 060-216004341-20220302-DELIB15_2022-DE

Le Conseil,

Considérant que la Commune adhère à l'Union des Maires de l'Oise,

Considérant que cette adhésion permet de participer à toutes les séances de formation, d'avoir accès au service de conseil juridique, de recevoir la lettre d'information et d'adhérer à l'Association des Maires de France,

Considérant que la cotisation pour l'année 2022 s'élève à 2 209,98 €,

Considérant l'appel de cotisation parvenu en nos services,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à inscrire les crédits au budget primitif 2022.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à verser la cotisation d'un montant de 2 209,98 € à l'Union des Maires de l'Oise.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 21/02/2022
Date de l'affichage : 02/03/2022
N° : 15/22

Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :
Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE

MAIRIE DE MOUY (60)

Le Maire

Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

Publié le : 06/01/2026 10:34 (Europe/Paris)
Par : Service Communication de Mouy
https://www.mouy.fr/documents_administratifs/47254